

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Règlement numéro 2025-452 abrogeant le règlement 2011-237
édicant les normes de construction de rue**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Est tenue le 4 août 2025, le règlement intitulé Règlement No 2025-452 abrogeant le règlement 2011-237 édicant les normes de construction de rue.

Le règlement peut être consulté sur notre site Internet au lien suivant :

<https://www.boltonest.ca/storage/app/media/municipalite/administration-et-finances/reglementation-municipale/reglements-voirie/reglement-2025-452-reglement-edictant-les-normes-de-construction-de-rues-final.pdf>

AVIS DONNÉ à Bolton-Est, ce 13 août 2025



Mélisa Camiré
Directrice générale et greffière-trésorière

